



Noble-Contrée – 12 octobre 2021

**Publication dans le Bulletin officiel
du vendredi 15.10.2021**

Traité par

Samuel Favre
Chef du Service administratif et RH
027 564 63 00

Concerne

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Noble-Contrée porte à la connaissance du public que Mme Carole Pierroz, domiciliée à Sion, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

| | |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Locaux et emplacements | : Parcelle n° 510 (secteur Veyras), plan 6, nom local « Le Pontèt » Route de Montana 48 - 3968 Veyras |
| Enseigne | : La Croisée |
| Prestations | : Café, bar, restaurant, pizzeria |
| Heures d'ouverture et de fermeture | : 7h00 - 24h00 |
| Début de l'activité | : Novembre 2021 |

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Stéphane Ganzer

Président

Samuel Favre

Secrétaire communal

Copie : Police municipale de Noble-Contrée